

Échos du Conseil communal

Dans sa séance du 14 février 2017, le Conseil communal a :

- accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 2'600'000.– destiné au financement d'un crédit d'étude relatif à l'extension du complexe scolaire de Bois-Murat et des structures d'accueil parascolaire;
- décidé de reprendre la discussion sur le fonds communal d'efficacité énergétique et développement durable (FEEDD) lors de la prochaine séance, une fois le règlement modifié par la Municipalité;
- pris en considération et transmis à la Municipalité la pétition «PQ le Closalet: Non à une densité de construction exagérée. Agissons pour un développement raisonnable et maîtrisé de notre commune»;
- pris note avec satisfaction du rapport intermédiaire en réponse à la motion déposée par M. le conseiller communal Erich Dürst, demandant la présentation d'une étude sur la biodiversité dans la commune;
- accepté le rapport de la Municipalité au postulat déposé par M. le conseiller communal Alexander Omuku demandant d'encourager les jeunes à prendre activement part à la vie participative;
- entendu la réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. le conseiller communal Enza Santacrose, au nom du groupe PLR, pour «la mise en conformité des procédures devant garantir le déroulement démocratique touchant le traitement des dossiers soumis au Conseil»;
- refusé la prise en considération de la motion déposée par M. le conseiller communal René Leresche demandant à la Municipalité de briguer la distinction Fair Trade Town attribuée aux communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable;
- pris en considération le postulat «Pour garder les écopoints pratiques et veiller à continuer la récupération du papier et

du plastique» déposé par M. le conseiller communal Philippe Koch, au nom du groupe UDC.

Au début de cette séance, le Conseil communal a accueilli en son sein deux nouveaux conseillers communaux, MM. Jean-Marie Coowar et Bujar Osmani.

Le Conseil communal a également élu les personnes suivantes: Mme Catherine Burki à la commission des finances et Mme Sandrine Largey Botti en tant que suppléante à la commission des finances.

Dans sa séance du 4 avril 2017, le Conseil communal a :

- élu tacitement Mme Mirka Aeschbacher à la commission de recours en matière d'impôts communaux;
- autorisé la Municipalité à créer et à adopter le règlement d'un fonds communal d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD); il l'autorise également à effectuer partiellement ou totalement l'émolument lié à l'usage du sol au financement du fonds;
- accepté, en réponse à l'interpellation de Mme la conseillère communale Paulette De Vrieze Stan, pour une meilleure protection de l'écusson d'Épalinges, les propositions de la Municipalité consistant à appliquer la loi sur la protection des armoiries de la Suisse et des autres signes publics (LPAP du 21 juin 2013) et à insérer sur le site officiel de la Commune une nouvelle rubrique nommée «Armoiries», rappelant que les armoiries ne doivent ni être apposées ni employées si cet usage est contraire aux bonnes mœurs;
- accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 370'000.– (trois cent septante mille francs) destiné à financer les études pour la rénovation et l'assainissement des façades et des toitures de la salle des spectacles, de l'Auberge communale, des appartements et du local du feu, route de la Croix-Blanche 27, 1066 Épalinges;

- approuvé le projet de construction des collecteurs EU-EC, en système séparatif, secteurs Grand-Chemin / Giziaux / Arzillier et a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 1'190'000.– (un million cent nonante mille francs) pour la réalisation des travaux;
- adopté le plan partiel d'affectation «La Girarde» et son règlement amendé à l'article 25 et a autorisé la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles en vue de l'approbation et de l'entrée en vigueur du plan partiel d'affectation «La Girarde»;
- accepté que la prise en considération «pour un moratoire des plans de quartier en attendant la validation du futur plan directeur général d'affectation (PGA) à Épalinges» soit soumise à l'examen d'une commission et que M. Claude Matter en fasse partie. Le rapport de la commission, selon l'article 63, sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil et conclura la prise en considération totale ou partielle de la motion ou de son rejet;
- accepté, en réponse à l'interpellation de Mme la conseillère communale Brigitte Crottaz «à quand la fibre optique à Épalinges?», les propositions de la Municipalité consistant à raccorder les nouveaux quartiers avec le FTTH;
- accepté, en réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Mary Pittet et de M. le conseiller communal Stéphane Ballaman «pour améliorer rapidement le quotidien des personnes à mobilité réduite se déplaçant sur Épalinges», les propositions de la Municipalité consistant à étudier des solutions alternatives pour des bancs publics et à étudier avec le service de la Police administrative les possibilités de créer des places réservées à la dépose de personnes à mobilité réduite près des établissements publics;
- accepté, en réponse à l'interpellation de M. le conseiller communal Philippe Koch «pour une meilleure communication»,

les propositions de la Municipalité consistant à accuser bonne réception du vœu et à communiquer son traitement, qu'il soit positif ou négatif.

L'ensemble des préavis, décisions et PV des séances du Conseil communal sont accessibles sous www.epalinges.ch/conseil-communal/bureau

Fabienne Gheza, secrétaire du Conseil communal, Sabrina Penel, secrétaire suppléante et Jean-Pierre Michaud, président du Conseil communal

VOTATIONS DU 12 FÉVRIER 2017

Les résultats pour Épalinges sont:

Niveau fédéral Naturalisation facilitée des étrangers de la 3^e génération

- pour: 2199
- contre: 669

Taux de participation: 57,61 %

Création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic

- pour: 2156
- contre: 652

Taux de participation: 57,59 %

Amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse

- pour: 1475
- contre: 1277

Taux de participation: 57,61 %

Niveau cantonal

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif

- pour: 1564
- contre: 1186

Taux de participation: 57,61 %

Les Tyâ-caïons d'Épalinges

À tout le moins jusqu'en 1950, la quarantaine de petites exploitations agricoles d'Épalinges élevait un ou plusieurs porcs destinés à la consommation familiale.



«L'ambiance d'une journée de boucherie au Ruisseau-Martin»

À l'époque, les paysans ne se séparaient guère de leurs gorettes avant qu'ils aient atteint 200 kilos (on se contente aujourd'hui de la moitié de ce poids).

Les boucheries se déroulaient sur place à l'arrière-automne et le travail était confié à des charcutiers locaux, eux-mêmes agriculteurs. On les désignait par le terme patois de «tyâ-caïons» (prononcez: «tchâ-caïons»).

Dans ma jeunesse, quatre d'entre eux se répartissaient la tâche dans notre commune: Alfred Blanc et Aloïs Pache à Montécclard, Henri Regamey à la Croix-Blanche et Robert Nicolas aux Planches. On les voyait cheminer de bon matin, équipés d'une hotte qui contenait leur matériel: un appareil pour hacher la viande, une scie et des couteaux pour la découper, un choix d'épices pour l'assaisonner ainsi qu'une réserve de boyaux. Ils avaient préalablement fait transporter sur place une machine pour la fabrication des saucisses.

Toute la famille participait à la boucherie, qui occupait une pleine journée. De

nombreuses fermes disposaient d'un fumoir, où étaient suspendues les saucisses aux choux, les saucissons, le lard et les jambons. Cette marchandise constituait la plus grande partie de la viande consommée au cours de l'année. On conservait la graisse de porc (le saindoux) dans des toupines de grès.

Le jour de la boucherie, certes pénible, représentait cependant un temps d'effervescence et de plaisir pour la maison. À midi, on se régalaient des premiers morceaux du cochon. L'alcool n'était évidemment pas absent de ces festivités!

Nous nous souvenons du retour d'un tyâ-caïon, plus très solide sur ses jambes, qui fit une chute entraînant la dispersion du contenu de sa hotte sur la chaussée. Le hasard voulut qu'apparaisse simultanément le pasteur de la paroisse, en tournée de visites. C'est ce ministre des cultes, homme très strict aux yeux de la population, qui vint relever le malheureux boucher et lui ramasser son matériel!

Francis Michon